

Original: anglais

**CAS DE NON-APPLICATION POTENTIELLE DÉCLARÉS PAR DES OBSERVATEURS RÉGIONAUX**  
(Secrétariat de l'ICCAT)

**1. Infractions déclarées par des observateurs dans le cadre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements**

Vingt-deux cas ont été déclarés comme pouvant constituer une non-application potentielle (« PNC »). Des réponses ont été fournies à tous ces cas. Le cas échéant, les CPC ont entrepris des mesures de suivi, dans certains cas aucune non-application potentielle n'a été identifiée et aucune action ne s'est donc avérée nécessaire. Les détails des cas de non-application potentielle et les réponses sont présentés à l'**appendice 1**.

**Tableau 1.** Résumé des cas de non-application potentielle dans le cadre du ROP-transbordement.

CPC	Nbre de PNC	Réponses	Mesure prise par la CPC
Belize	0	0	n/a
Chine	7		
Taipei chinois	3	1	Oui
Côte d'Ivoire	1	1	Documentation soumise montrant que tout est correct
Japon	1		
Corée	0	0	n/a
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1	1	Enquête menée et rapport envoyé - aucune mesure n'est requise.

Les rapports complets des observateurs dans le cadre du ROP\_transbordements transmis depuis la réunion de la Commission de 2018 sont publiés sur [notre page web](#). Les rapports des années antérieures sont également disponibles sur [notre page web](#).

**2. Infractions déclarées par les observateurs dans le cadre du Programme régional d'observateurs pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée**

**2.1 Navires**

Les observateurs embarqués à bord de senneurs ont émis 71 cas de non-application potentielle. Un résumé des rapports et des réponses concernant ces cas de non-application potentielle, ainsi que les mesures prises le cas échéant, est présenté à l'**appendice 2**.

**Tableau 2.** Résumé des cas de non-application potentielle dans le cadre du ROP-BFT (navires).

CPC	Nombre de navires participant au ROP en 2019	Nbre de PNC	Réponses
Albanie	1	1	1
Algérie	22	7	7
Égypte	1	0	n/a
Union européenne	63	13	5
Libye	15	15	15
Maroc	2	0	n/a
Norvège	4	1	1
Syrie	1	1	1
Tunisie	44	8	8
Turquie	29	25	25

Les rapports des déploiements des observateurs à bord de senneurs sont disponibles à l'**annexe 1** (version électronique uniquement).

## 2.2 Fermes et madraques

Les observateurs ont signalé 42 cas de non-application potentielle depuis la dernière réunion de la Commission, dont 12 correspondent au dernier trimestre de 2018. Un résumé des rapports et des réponses concernant ces cas de non-application potentielle, ainsi que les mesures prises le cas échéant, est présenté à l'**appendice 3**. Le **tableau 3** présente un résumé des rapports.

**Tableau 3.** Résumé des cas de non-application potentielle dans le cadre du ROP-BFT (madraques et fermes).

<i>CPC</i>	<i>Nombre de déploiements dans les fermes/madraques dans le cadre du ROP depuis la réunion de la Commission de 2018</i>	<i>Nbre de PNC</i>	<i>Réponses</i>
<b>Union européenne</b>	<b>52</b>	34*	34
<b>Maroc</b>	<b>4</b>	2	1
<b>Tunisie</b>	<b>3</b>	4	1
<b>Turquie</b>	<b>22</b>	2	2

\*Inclut 12 PNC du dernier trimestre 2018, non inclus dans le rapport de 2018.

Les rapports des déploiements des observateurs dans les fermes et les madraques sont disponibles à l'**annexe 2** (version électronique uniquement).